Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_079-DE

Pleurtuit
Au cœur de la Côte d'Émeraude

Délibération n° DEL_2026_079

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la Ville de Pleurtuit

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 2 juillet à dix-neuf heures et trente-deux minutes, les membres du Conseil Municipal de la Ville de Pleurtuit, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie de Pleurtuit, 2 place des Frères Lumière, sous la présidence de Madame Christine COLAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de la convocation : Vendredi 26 juin 2026

Présents : 27
Mme Christine COLAS, Mme Hélène REUX, M. Clément LE RICOUSSE, Mme Marie-Laure DAVY, M. Patrice BEDEL, Mme Maryline DUFÉE, M. Philippe RENAULT, Mme Muriel ROLLAND, Mme Marie-Paule DAHIREL, Mme Valérie HOMO, M. Mickaël CHALMEL, M. Samuel MARTINEAU, M. Jacques ERTLÉ, Mme Virginie HERVÉ, Mme Sabine NIEL, M. Benjamin LE GONIDEC, M. Nicolas MACAIGNE, Mme Nadège GUINEHEUX, M. Paul BONDOT, Mme Claire LHOTELLIER, Mme Patricia VEYRIES, M. Jean-Michel GOIZET, Mme Morgane GOUES, Mme Pauline PAGEOT, Mme Fabienne DERONDIER, M. Dylan LEMOINE, M. Emmanuel GOMEZ

Absents représentés : 2
M. Alain BARBÉ a donné pouvoir à Mme Christine COLAS
M. David MACÉ a donné pouvoir à M. Jean-Michel GOIZET

Absents non représentés : 0

Secrétaire de séance :
Mme Pauline PAGEOT

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_079-DE

5- PERSONNEL COMMUNAL- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER SEPTEMBRE 2026

Rapporteur : Mme Christine COLAS, Maire

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Plusieurs modifications du tableau des effectifs sont à prévoir à la séance de ce Conseil municipal avec, le cas échéant, l'avis du Comité Social Territorial à recueillir.

- Diminution du temps de travail assimilable à une suppression de poste :

Un agent fonctionnaire du Pôle Enfance-Jeunesse-Hygiène des locaux occupe actuellement un poste permanent d'ATSEM pour un temps non complet de 28/35ème.
Par courrier reçu en Mairie le 2 avril 2026, cet agent sollicite une réduction de son temps de travail hebdomadaire, pour ne travailler que 2 jours par semaine (lundi et mardi) au lieu de 4 actuellement.
La diminution du temps de travail étant supérieure à 10%, à savoir 49,25 %, cette modification est assimilée à une suppression de poste. Cette suppression du poste à 28/35ème s'accompagne simultanément de la création d'un poste à 14,21/35ème.

Le CST, lors de sa séance du 25/06/2026, a rendu un avis favorable sur cette diminution du temps de travail assimilable à une suppression de poste.

- Suppression de postes :

Deux suppressions de poste sont proposées.
D'une part, le poste à temps complet de Responsable du pôle Aménagement – services techniques doit être supprimé. La titulaire du poste quitte la collectivité le 1er juillet 2026 (disponibilité de 3 ans). Un autre poste a d'ores et déjà été créé par délibération n°2026-004 du 03/02/2026, en prévision de l'arrivée d'une nouvelle Responsable le 1er juin 2026.
D'autre part, un poste à temps non complet (durée hebdomadaire de service de 5,30/35ème) d'agent des services techniques doit également être supprimé. Les tâches exercées sur ce poste sont vouées à disparaitre prochainement.

Le CST, lors de sa séance du 25/06/2026, a rendu un avis favorable sur ces 2 suppressions de poste.

- Augmentation du temps de travail :

Il convient de modifier le nombre d'heures de travail afférents à trois postes à temps non complet du Pôle Enfance – Jeunesse - hygiène des locaux en vue de la rentrée scolaire prochaine. Une hausse de la durée hebdomadaire de service de ces 3 postes est nécessaire :

- Adjoint technique : passage de 20 h à 24h
- Adjoint technique : passage de 28h à 30h
- Atsem principal de 1ère classe : passage de 29h18 à 31h

Ces hausses étant inférieures à 10%, l'avis préalable du CST n'est pas requis.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

Vu la délibération n°2024-078 du 10/09/2024 portant modification du poste d'ATSEM principal de 1ère classe ;

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_079-DE

Vu la délibération n°2021-137 du 14/12/2021 portant création du poste d'attaché territorial ;

Vu la délibération n°2023-088 du 04/07/2023 portant modification de postes d'adjoints techniques ;

Vu la délibération n°2020-071 du 29/07/2020 portant création du poste d'adjoint technique ;

Vu la délibération n°2021-067 du 02/07/2021 portant modification du poste d'ATSEM principal 1ère classe ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 25 juin 2026 pour la diminution du temps de travail assimilable à une suppression de poste et pour la suppression de 2 postes ;

Vu l'avis de la commission conjointe Commission conjointe « Projets structurants - Personnel communal – Sécurité – Intercommunalité - Vie associative » et « Culture – Communication – Tourisme » du 24 juin 2026 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE la diminution du temps de travail assimilable à une suppression de poste, à compter de la date d'effet :

FILIERE MEDICO-SOCIALE				
POLE	**GRADE**	**SUPPRESSION**	**CREATION**	**Date d'effet**
Enfance – Jeunesse – Hygiène des locaux	Adjoint spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles	28/35ème	14,21/35ème	01/09/2026

APPROUVE la suppression des 2 postes à compter de leur date d'effet :

FILIERE ADMINISTRATIVE				
POLE	**Poste supprimé**	**DHS**	**Nombre**	**Date d'effet**
Aménagement -Services techniques	Attaché territorial	35/35ème	1 poste	01/09/2026
FILIERE TECHNIQUE				
POLE	**Poste supprimé**	**DHS**	**Nombre**	**Date d'effet**
Aménagement - Services techniques	Adjoint technique	5,30/35ème	1 poste	01/09/2026

APPROUVE l'augmentation du temps de travail de 3 postes à compter de leur date d'effet :

FILIERE TECHNIQUE				
POLE	**Poste concerné**	**Ancienne DHS**	**Nouvelle DHS**	**Date d'effet**
Enfance jeunesse -Hygiène des locaux	Adjoint technique	20/35ème	24/35ème	01/09/2026

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-213502289-20260702-DEL_2026_079-DE

Enfance jeunesse -Hygiène des locaux	Adjoint technique	28/30ème	30/35ème	01/09/2026
FILIERE MEDICO-SOCIALE				
POLE	**Poste concerné**	**Ancienne DHS**	**Nouvelle DHS**	**Date d'effet**
Enfance jeunesse -Hygiène des locaux	Atsem principal de 1ère classe	29,30/35ème	31/35ème	01/09/2026

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence, à compter du 01/09/2026.

Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Christine COLAS

Le secrétaire de séance,
Pauline PAGEOT